



La réunion débute à 19 H au Centre Socio-culturel de Saint Jean Pla de Corts

PARTICIPANTS :

- Membres du bureau
Nicolas TIXIER Président
Laurence MADEUF Trésorière
Michel LAFOSSE Trésorier adjoint
Sophie EMMANUELLI Secrétaire
Evelyne BROUSSE Secrétaire adjointe
Nicolas IZERN Chargé de l'informatique et de la communication

- Représentants de la mairie
Annette AICARDI
Dominique BARBOUTY

- Public

ORDRE DU JOUR :

1. Suivi des dossiers Marché et l'abribus de Villargeil
2. Retour de la Mairie sur trois des projets ayant émergés lors de la dernière réunion du 29/06/2023 (un éventuel référendum sur l'éclairage public, aménagement du parking jouxtant la place des Evadés et possibilités d'avoir des sites dédiés à l'affichage)
3. Suite des Réflexions de la réunion du 29 juin dernier : mobilité et le déplacement des piétons dans le village et conformité du chemin du mas Chambon.
4. Présentation « Trocoudon ».
5. La parole circule avec l'écoute des nouvelles propositions concernant la vie du village

Le Président prend la parole :

1. Suivi des dossiers Marché et l'abribus de Villargeil

- *Le Marché Local :*

Le projet "Marché Local " doit s'interrompre. C'est regrettable pour le village mais l'association est contente d'avoir pu relancer le marché du mardi en trouvant exposant, animation musicale et en mettant tout en œuvre (affichage, flyer) pour faire vivre cet événement. Nous avons respecté nos engagements.



- *L'abribus de Villargeil :*

À la suite de notre demande la Mairie (Michel ANDRODIAS, 1er Adjoint délégué aux travaux) avait saisi le Département (agence de Ceret) et le Service des Transports de la Région pour une mise en sécurité de l'abribus.

- Une barrière de sécurité a été mise en place. Il est prévu de renouveler la signalisation horizontale au droit de l'abri bus du Clos de Villargeil (peintures de sol, passage protégé piétons...) ainsi que la mise en place d'un halo de lumière incluant l'abribus.
- Concernant la vitesse des véhicules circulant à proximité de l'abribus la mairie a commandé une enquête afin de procéder à un comptage de vitesse des véhicules en transit.

Mme AICARDI nous informe que le rapport, réalisé entre le 14 et le 21 septembre de cette année, traduit que la vitesse réglementaire est majoritairement respectée dans les deux sens de circulation : 85% des usagers roulent à moins de 70km/h.

Le trafic est à dominance diurne et automobile pour une moyenne de 2000 véhicules/j, les jours ouvrés sont plus roulés que les week-ends.

Le rapport conclue que l'aménagement mis en place fonctionne et est approprié et qu'une remise en état du marquage au sol sera programmée dans le cadre de l'entretien courant.

2. Retours sur les 3 questions transmises à la mairie fin Aout :

- *Parking place des évadés :*

Afin que celui-ci soit fonctionnel il avait été demandé que les places soient délimitées, et le sol aplani. La mairie répond la réhabilitation de ladite place n'est pas budgétisée pour l'exercice 2023 mais sera discutée lors des prochaines commissions de travaux

- *L'affichage :*

Les espaces prévus par la commune : panneaux place de la République à l'ancienne mairie, dispositifs à l'entrée de divers lotissements et la vitrine de sa salle d'exposition au square Guy Malé semblent insuffisants pour pouvoir toucher l'ensemble des habitants de Saint Jean Pla de Corts. En particulier pour ceux éloignés du centre-ville (Quartier Maillol, lotissements des Plans d'eau, des Chênes, des Roseaux, résidence du soleil et lotissements St Sébastien, du Lo Pilo, du Mas d'en Marty) ou ceux n'ayant pas d'adresse internet connue.

Même si comme le rappel Mme BARBOUTY il existe une communication par voie électronique (panneau électronique sur la place Guy Malé, application City All, et lettre électroniques) et qu'il est envisagé de mettre un nouveau panneau électronique sur le rondpoint de la pharmacie Mollet à l'entrée du village. Toutes fois il est souligné que d'autres lieux d'affichage seraient les bienvenus (par exemple à l'entrée des lotissements).



- *L'éclairage*

Pour donner suite à nos interrogations concernant l'éclairage public la Mairie avait répondu, en s'appuyant sur la législation (CE, 14 octobre 1977, Commune de Catus, n°01404 et CE, 27 septembre 1999, n°179808), que la commune avait opté pour un éclairage alterné d'un luminaire sur deux pleinement qui était justifié par des considérations sécuritaires. Et de conclure que la commune avait pour obligation d'éclairer l'ensemble des voies publiques situées dans l'agglomération.

Après recherche et demande auprès d'un organisme agréé il semble qu'il n'y a pas d'obligation. Pour rappel l'association avait proposé de réaliser un référendum local permettant à chacun des habitants de Saint-Jean-Placé d'exprimer ses souhaits et interrogations (pollution lumineuse, sécurité) en matière d'éclairage.

3. Suite des Réflexions de la réunion du 29 juin dernier : mobilité et le déplacement des piétons dans le village et conformité du chemin du mas Chambon et groupes de travail

- *Mobilité et le déplacement des piétons dans le village*

En complément du projet mené par la Mairie sur la mobilité douce il avait été demandé d'avoir une réflexion sur « le » cheminement piétons sur les grands axes reliant les commerces essentiels, « écoles » aux parkings et au centre du village concernant les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (continuité des trottoirs, passages protégés, « barrière pour sécuriser les trottoirs »).

Mme AICARDI nous informe qu'une enquête, est en cours, des flyers à cette attention ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Cette version papier est disponible à l'accueil de la Mairie et sous forme électronique sur le site de la Mairie. Cette enquête constituerait un préalable à un projet plus vaste au niveau de la Communauté de Communes.

- *La conformité du chemin du mas Chambon.*

Il avait été annoncé que ce projet devait se mettre en place lorsque l'électricité et l'eau seront refaites (fin 2023), le chemin pourrait alors être refait pour être plus sûr dans la continuité de ces travaux d'enfouissement. Mme AICARDI nous informe que l'agenda et la programmation des travaux à venir est reporté à 2024.

- *Constitution de groupes de travail :*

Pour rappel lors de la réunion de l'Association du 01 Juin et par le biais d'un vote, deux groupes de travail (permettant de réfléchir et de construire des projets qui pourront, après examen en réunion, être présentés à la Mairie) avaient fait l'unanimité : la Végétalisation et création d'îlots de fraîcheur, de certains sites de la commune les plus fréquentés par la population et le Désenclavement du lotissement du clos de Villargeil. Pour ceux qui sont intéressés merci de joindre l'association.



4. Présentation du site « Trocoudon »

Nicolas IZERN Chargé de l'informatique et de la communication pour l'association Nicolas IZERN Chargé de l'informatique et de la communication fait une présentation du site Trocoudon qu'il a créé pour l'association.

Toujours soucieuse de fédérer les personnes habitant la commune de **SAINT JEAN PLA DE CORTS**, l'association **TRAIT D'UNION SAINT JEANNAIS** lance un site de don, troc et d'entraide, le tout 100% gratuit. Excluant d'emblée toute notion d'argent (vente, location, achat), il permet de faire un don, un troc, de formuler une demande d'entraide (covoiturage, coup de main en bricolage ou autre), d'offrir un stage, de rechercher un emploi ou de demander un renseignement voire même de signaler des objets perdus ou trouvés sur le territoire communal.

Ce site est accessible par le lien du site de l'association :

<https://www.traidunionsaintjeannais.org/troc>

Mme AICARDI se montre enthousiaste et nous informe que la mairie, par le biais, de la lettre électronique, va informer les habitants de l'existence de ce nouveau site.

5. La parole circule avec l'écoute des nouvelles propositions concernant la vie du village et questions diverses.

- Mme BARBOUTY invite l'association à participer au conseil municipal afin de pouvoir en fin de séance, rencontrer les élus et leurs faire part des différentes demandes.
- Peux ton mettre à disposition des composteur de bio déchets ?
- Réfection du lavoir : c'est un lieux historique de la vie du village qui est laissé à l'abandon. Un arbre est tombé sur le toit. Est-il envisageable d'y remédier pour éviter des dégâts plus importants et même d'envisager une réfection ? De plus la route qui y mène est sans issue. Est-il possible d'envisager une signalisation en ce sens ?
- Peut-on mettre en place une signalisation au début de la piste cyclable du bas du Maillol ?
- Dangerosité du passage à gué du mas Chambon (trop étroit pour permettre le croisement sans danger de deux véhicules) : afin de le rendre plus sécuritaire peut-on le rétrécir et faire un sens de priorité ?
- Loisir : peux ton créé une aire de pétanque au Lac ?
- Place de la république : peut-on envisager d'en faire un lieu de vie pour le village plutôt qu'un parking comme c'est le cas aujourd'hui ? La Mairie répond que dans ce



Compte-rendu de la réunion publique du 12/10/2023

cas se poserait le problème de stationnement des riverains mais aussi un problème sur la faisabilité d'aménagement du sol (risque d'éboulement)

- Création d'une matinée solidaire de dons, de jouets de Noël
- Parking des potagers : il n'y a plus qu'un bac de tout venant et plus de bacs de tri
- Entretien et débroussaillage face aux risques d'incendie du Clos de VILLARGIEL : la mairie rappelle qu'elle ne peut rien faire car ce lieu est un lotissement privé, sous la responsabilité du constructeur par l'intermédiaire d'un syndic de copropriété représenté par M VELA. Si le syndic ne s'acquitte pas de sa tâche il revient aux propriétaires, membres du conseil syndical, d'agir en conséquence. Du fait de l'absence de réponses de M VELA, aux sollicitations des habitants du lotissement, il est suggéré par une personne du public de saisir le préfet.

Avant la fin de la réunion Mme BARBOUTY et M IZERN doivent partir prématurément.

L'Ordre du Jour étant (provisoirement) épuisé, la séance est levée à 20 H.

La secrétaire pour le bureau de l'association.